
9.5. SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2025 – CONFÉRENCE – AUTORISER LA SIGNATURE DU CONTRAT

CONSIDÉRANT que la directrice du Service des loisirs et des communications désire retenir les services d'une conférencière dans le cadre de la semaine de l'action bénévole 2025;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

D'autoriser le Service des loisirs à signer le contrat avec le Bureau de Conférenciers Orizon, pour la conférence de madame Annie Peyton dans le cadre de la semaine de l'action bénévole 2025, conformément à l'offre de service datée du 22 janvier 2025.

6. SOIRÉE DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES 2025

- Dans le cadre de la semaine de l'action bénévole planifiée du 27 avril au 3 mai 2025, la Ville de Saint-Pie souligne annuellement l'implication des bénévoles œuvrant sur son territoire.
- La soirée de reconnaissance des bénévoles 2025 se tiendra le vendredi 2 mai, au Centre sportif et culturel.
- Cette année, la conférencière sera Annie Peyton, une neuropsychologue acclamée dont l'expertise porte sur le pouvoir de l'intuition.
- Les dépenses en lien avec cet événement sont prévues au budget 2025 du Service des loisirs.

DEMANDE DE RÉOLUTION

Je demande l'autorisation aux membres du conseil municipal pour la signature du contrat avec l'agence Orizon, pour recevoir la conférencière Annie Peyton selon les conditions mentionnées au contrat en **annexe**.

À noter : on nous demande de faire preuve de discrétion concernant le cachet comme l'agence nous a accordé un rabais important.

Adressé à

VILLE DE ST-PIE

Adresse : , Saint-Pie, QC, J0H 1W0, CA

Courriel : j.nicolas@villest-pie.ca

Téléphone : 450-772-2488

Contrat de vente

Numéro

71287

Représentant

Nancy Brault

Date de création

2025-01-22

Dépôt :

Un dépôt de 50% du montant total de ce contrat est dû dans les 10 jours suivant la facture, afin de réserver officiellement la (les) date(s) ci-haut mentionnée(s).

Pour la balance des honoraires :

La balance de ce contrat est dû le jour avant la conférence, afin de recevoir le conférencier.

Modes de paiement possibles :

- Virement bancaire
- Chèques libellés au nom de : **Bureau de Conférenciers Orizon Inc.**
- Carte de crédit (IMPORTANT : un frais de 3% du paiement total sera ajouté à votre facture pour le paiement par carte de crédit)

Retourner à l'adresse suivante :

Bureau de Conférenciers Orizon Inc. - **CP 70062 CP des, Bd des Châteaux, Blainville, QC J7B 0A9**

Annulation et changement de date :

En cas d'annulation ou de changement de date de la part du client, les pourcentages suivants auront effets :

30 jours avant l'engagement ...100%

60 jours avant l'engagement ...75%

61 jours et plus avant l'engagement ...50% Le dépôt sera ainsi considéré comme le règlement final.

Remplacement du conférencier, formateur ou animateur

En cas d'annulation du conférencier/formateur ou animateur, le Bureau de Conférenciers Orizon avec l'accord du client s'engage à trouver un conférencier/formateur ou animateur équivalent dans les plus brefs délais. S'il est impossible de trouver un autre conférencier/formateur ou animateur équivalent par OriZon et le client de ce contrat pouvant remplir le (les) mandat(s) demandé(s). La compensation serait limitée à un remboursement complet de tous les montants versés à Bureau

de Conférenciers Orizon Inc.

Le (les) conférencier (s) accepte d'obéir au code d'éthique de : **L'ASSOCIATION CANADIENNE DE CONFÉRENCIERS PROFESSIONNELS (CAPS)** en tout temps.

Clause de non-responsabilité :

Il est entendu qu'il est de la responsabilité du client de se prémunir d'une assurance responsabilité suffisamment élevée pour le protéger dans l'exécution de ce ou ces contrat(s) et que le Bureau de Conférenciers OriZon ne peut être tenu responsable pour toute blessure, accident ou dommage corporel.

Enregistrement, diffusion et reproduction :

Tout enregistrement (vidéo ou audio), diffusion, copie, téléchargement, partage en ligne ou rediffusion est **strictement interdit** sans une autorisation écrite du Bureau de Conférenciers OriZon.

Réservations :

Les réservations (avion, hébergement, taxi ou autres) doivent être approuvées par le Bureau de Conférenciers OriZon avant d'être réservées par le client.

Conférencier :	Annie Peyton
.....	
Honoraire de l'évènement :	3000\$
.....	
Frais de déplacement :	0.00\$
.....	
Autre(s) frais :	0.00\$
Notes :	
.....	
Total (CAD) :	3000.00\$

Note générale

Sous-total (CAD) :	3000.00\$
.....	
Prix spécial pour cette entente uniquement	
TPS :	150.00\$
.....	
TVQ :	299.25\$
.....	
Grand total (CAD) :	3449.25\$
.....	
Dépôt 50% :	1724.63\$
.....	
Balance :	1724.62\$
.....	

Représentant du client	Signature du client	Date de la signature
Nancy Brault		2025-01-22
Représentant de Orizon	Signature du représentant	Date de la signature

À travers ce contrat, vous acceptez de recevoir des informations de la part du Bureau de Conférenciers Orizon.

Merci d'avoir choisi le Bureau de Conférenciers OriZon. S.v.p bien vouloir signer le contrat et le retourner par courriel au info@orizon.ca.